

**Budget - Finances**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 6 octobre 2025 à 18h**

N°12

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MILLE ET UNE FETES**

**Note de synthèse :**

L'association 1001 Fêtes, en partenariat avec la Mairie, organise le dimanche 19 octobre 2025, un concert de soutien à l'Ukraine. Pour cette occasion, un groupe de 40 musiciens ukrainiens se produira à l'Eglise des Cités.

Afin de mener à bien cet événement, l'Association 1001 Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle de 200 €, afin de couvrir les coûts liés notamment à la communication de l'événement, grâce à des chevalets de trottoir et les colonnes Morris.

Il vous est proposé au travers de cette délibération d'attribuer cette subvention.

**Projet de délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** la demande de subvention de l'association 1001 Fêtes,

**Vu** l'exposé de M. le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association 1001 Fêtes ;

**D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**D'INSCRIRE** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.